
PROCÈS-VERBAL DE LA 23^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 1^{ER} MARS 2018 À L'INSTALLATION DU CSSS DE MEMPHRÉMAGOG

Présences :	Pierre Cossette Dominique Dorion André Forest Jacques Fortier Patricia Gauthier Pierrette Grenier Frédéric Grondin Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Pauline Lefebvre Denis Marceau Serge Therrien Alain Thivierge Raymonde Vaillancourt	Administrateur Membre invité Administrateur Président Présidente-directrice générale et secrétaire Membre observateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur
Absences motivées :	Gerald Cutting Diane Gingras Patrice Lamarre Micheline Richer Mathieu Touchette	Administrateur Vice-présidente Administrateur Administrateur Administrateur
Invités :	Émilie Adams Normand Bernier Rémi Brassard Sophie Brisson Véronic Couture Olivier Lemieux-Girard Gilles Michaud Marie-Andrée Périgny Stéphane Tremblay Johanne Turgeon	Vice-présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire Président du comité des usagers des centres intégrés Directeur général adjoint programmes sociaux et de réadaptation Conseillère cadre en éthique clinique et organisationnelle Présidente du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques Directeur des ressources humaines des communications et des affaires juridiques Présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire Directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire Présidente-directrice générale adjointe

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Monsieur Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 23^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 22^e séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2018 et de la séance spéciale tenue le 15 février 2018
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.3.1 Tableau de bord à la P10
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
 - 6.5.1 Cadre de référence sur la mission universitaire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
7. **Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale**
 - 7.1 CUCI – Bilan d'activités et retour sur le suivi des recommandations au C.A.
 - 7.2 Bilan des activités du conseil multidisciplinaire
 - 7.3 Bilan des activités du conseil des infirmières et des infirmiers
 - 7.4 Comité sur la mission universitaire du 8 février 2018
 - 7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 février 2018
 - 7.6 Comité de vigilance et de la qualité du 14 février 2018
 - 7.7 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 27 février 2018
8. Agenda de consentement POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - ~~8.1.2 Révision du plan d'organisation (phase 2)~~
 - 8.1.3 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 8.5 Intégrer la mission universitaire
 - 8.5.1 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie- CHUS
 - 8.5.1.1 Renouvellement de mandat d'un membre
 - 8.5.1.2 Rémunération des membres
 - 8.5.2 Nomination d'une chercheure régulière à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Désignation nominative d'un bien

Retiré ~~10.2 Cadres supérieurs~~

10.3 Comité des mesures disciplinaires

10.4 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une première intervention est faite par une représentante de la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ) qui veut savoir comment le CIUSSS de l'Estrie – CHUS compte assurer la qualité des soins et des services et la sécurité des usagers en CHSLD avec la situation actuelle du taux élevé d'absentéisme du personnel soignant.

La présidente-directrice générale explique il y a actuellement un projet ministériel qui est en préparation pour approuver un projet de réorganisation du travail du personnel soignant pour chacune des régions au Québec.

Un résident de Memphrémagog a une question à savoir quelle est l'intention du CIUSSS de l'Estrie – CHUS quant au remplacement d'un médecin pratiquant la dermatologie suivant son imminent départ à la retraite.

Docteur Stéphane Tremblay, directeur général adjoint programme santé physique générale et spécialisée et à la mission universitaire, spécifie que depuis le départ de plusieurs dermatologues, un plan d'action avait été mis en place pour desservir toute la population estrienne. Pour le moment, l'établissement n'a pas atteint l'offre de services souhaitée, car des congés imprévus de spécialistes ont eu lieu. Pour le maintien de l'offre de services à Magog, cette spécialité peut transiger via un médecin de famille, mais pour le moment, le manque de dermatologues ne permet pas d'offrir un point de services dans cette région. Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS est à trouver une solution de remplacement de ce médecin dans les meilleurs délais.

Un membre du comité des usagers de La Pommeraie commente sur la longueur de l'adresse courriel des commissaires aux plaintes et elle veut savoir si le CIUSSS de l'Estrie – CHUS envisage une solution pour les usagers désirant entrer en contact avec eux.

Le président indique qu'il reçoit cette question et que l'établissement va tenir compte du commentaire. Madame Turgeon fera un suivi.

Un représentant du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) s'interroge à savoir si le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a un plan d'action pour recruter du personnel de catégorie 2 pour combler des postes en services techniques.

Monsieur Gilles Michaud, directeur des ressources humaines et des communications, répond que la situation n'est pas problématique dans ce secteur d'activités. Certaines exigences ont été revues pour attirer le plus de gens possible.

La Mairesse de la MRC de Memphrémagog souhaite connaître pourquoi l'unité de courte durée gériatrique (UCDG) demeure fermée alors que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, lors d'une rencontre antérieure avec des représentants de Memphrémagog, avait pris l'engagement de la rouvrir.

La présidente-directrice générale indique que l'établissement n'avait pas le soutien médical pour la maintenir ouverte, et ce, bien avant la création du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. L'équipe médicale via son instance locale en place est à analyser la situation à la lumière du soutien qui est disponible, mais pour le moment l'établissement n'est pas en mesure de rouvrir cette unité.

Le président du comité de vigie de Memphrémagog, remet séance tenante une liste de questions, en provenance de certains résidents de Memphrémagog et de son comité de vigie, pour lesquelles il souhaite obtenir des réponses. Madame Turgeon fera un suivi écrit à celles-ci.

Une représentante de la FIQ dépose séance tenante un livre intitulé « On a notre quota » qui comprend des témoignages marquants de professionnelles en soins. Les membres du syndicat souhaitent que la direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en prenne connaissance et qu'elle leur laisse la possibilité de s'exprimer lors de différentes occasions de l'établissement.

Une autre représentante de la FIQ et responsable de la négociation locale soumet une question à savoir si le CIUSSS de l'Estrie – CHUS envisage la mobilité et la stabilisation des postes des professionnels en soins et services.

Monsieur Gilles Michaud répond en précisant que les négociations sont en cours avec le syndicat et qu'il reste sept mois pour travailler ensemble afin de trouver des solutions. Il indique que l'établissement a le même objectif que la FIQ en ce qui a trait à la stabilisation des équipes.

4.0 Lecture, approbation et suivis des procès-verbaux de la 22^e séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2018 et de la séance spéciale tenue le 15 février 2018

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du jeudi 1^{er} février dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 1^{ER} FÉVRIER 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Suivis du procès-verbal de la 22^e séance ordinaire tenue le 1^{er} février 2018

Les suivis seront faits lors de l'assemblée aujourd'hui.

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance spéciale du jeudi 15 février dernier, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU JEUDI 15 FÉVRIER 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ TEL QUE PRÉSENTÉ.

Suivis du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 février 2018

3.1 État de situation dans les cinq salles d'urgence du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Docteur Stéphane Tremblay informe les membres de l'état de situation actuelle de débordement dans les cinq salles d'urgence du CIUSSS de l'Estrie – CHUS. Les mesures exceptionnelles continuent à être maintenues en place pour moduler le niveau d'activités afin de soutenir les employés et maintenir l'accessibilité et la qualité des soins et services à la population. Après deux semaines de mise en place des mesures, les taux d'occupation dans les salles d'urgence se sont améliorés dans l'ensemble des cinq hôpitaux. Cependant, les rencontres quotidiennes sont maintenues et une gestion des lits très serrée est effectuée dans les cinq hôpitaux.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 2 février au 1^{er} mars 2018, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Tableau de bord à la Période 10

Le président invite Mme Johanne Turgeon, présidente-directrice générale adjointe, à présenter les faits saillants du tableau de bord à la 10^e période. Elle attire l'attention des membres sur les services en amélioration, notamment en déficience intellectuelle et en déficience physique pour lesquels les délais sont tous respectés. Elle précise que pour l'ensemble des activités en première ligne et en services spécialisés, les données sont favorables. Elle fait également état des cibles présentant des écarts défavorables, mais pour lesquelles une progression est remarquée par rapport à l'an dernier.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section

6.5 Intégrer la mission universitaire

6.5.1 Cadre de référence sur la mission universitaire du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Docteur Pierre Cossette, président du comité sur la mission universitaire, fait un bref préliminaire au point et il invite Dr Stéphane Tremblay à présenter le cadre de référence pour adoption.

Lors de la création de la direction de la coordination de la mission universitaire et de la pertinence à l'automne 2016, il a été convenu d'élaborer un cadre de référence qui coordonnerait l'ensemble des activités de cette direction. Ce cadre de référence met en lumière les six dimensions de la mission universitaire et les mécanismes de coordination, afin de prioriser et d'accompagner des projets structurants et pertinents dans l'organisation.

Il convient également de la constitution d'un bureau des pratiques pertinentes, de la mise en place d'un guichet unique d'accès, d'un portefeuille de projets et d'un tableau de bord.

Après échanges, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1436 - 2018-03-01

Relative au cadre de référence de la coordination de la mission universitaire et de la pertinence de la pratique clinique

- CONSIDÉRANT :**
- la volonté de mettre en place une direction de la coordination de la mission universitaire et de la pertinence;
 - la nécessité de définir le champ d'action et de suivi par un cadre de référence;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;

- l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le cadre de référence sur la coordination de la mission universitaire et de la pertinence de la pratique clinique.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Comité des usagers des centres intégrés (CUCI) – Bilan d'activités et retour sur le suivi des recommandations au C.A.

Le président invite Mme Johanne Turgeon et M. Normand Bernier, président du comité des usagers des centres intégrés (CUCI), à présenter le bilan des activités du CUCI et le suivi des recommandations au conseil d'administration.

Madame Turgeon dresse l'état d'avancement des six recommandations émises par le comité des usagers des centres intégrés, qui étaient adressées à l'établissement, lors de la séance ordinaire du 20 septembre 2017.

Monsieur Bernier pour sa part fait le bilan des activités du CUCI depuis le 20 septembre 2017 et des activités à venir dans les prochains mois.

Après la présentation, le président remercie Monsieur Bernier ainsi que tous les membres du CUCI pour leur implication et le beau travail accompli.

7.2 Bilan des activités du conseil multidisciplinaire (CM)

Le président invite Mme Marie-Andrée Périgny, présidente, à présenter le bilan d'avancement des travaux du conseil multidisciplinaire.

Madame Périgny présente en détail les réalisations en regard des activités opérationnelles et des contributions du comité depuis le 1^{er} avril 2017. Elle termine en présentant les collaborations ayant eu lieu avec différents partenaires et les activités à venir d'ici le 31 mars 2018.

Au nom de tous les membres du conseil d'administration, le président félicite le conseil multidisciplinaire et les membres applaudissent leurs réussites.

7.3 Bilan des activités du conseil des infirmières et des infirmiers (CII)

Le président invite Mme Véronic Poulin, présidente, et Mme Émilie Adams, vice-présidente, à présenter le bilan des activités du CII.

À tour de rôle elles présentent en détail les réalisations et implications des trois instances, soit du conseil des infirmières et des infirmiers, du comité des infirmières auxiliaires et du comité de la relève. Elles concluent en informant les membres sur les défis et les activités du CII pour les prochains mois.

Les membres du conseil d'administration félicitent le conseil des infirmières et des infirmiers et applaudissent leurs belles réalisations.

7.4 Comité sur la mission universitaire du 8 février 2018

Le président invite Dr Pierre Cossette, président, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.5 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 12 février 2018

Le président répond aux questions s'il y a lieu.

7.6 Comité de vigilance et de la qualité du 14 février 2018

En remplacement de la présidente du comité de vigilance et de la qualité, Mme Micheline Richer, le président invite M. Denis Marceau, membre, à présenter le sommaire de la rencontre.

7.7 Comité de gouvernance et d'éthique spécial du 27 février 2018

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente, à faire un sommaire de la rencontre spéciale.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie – CHUS - Effectifs du CMDP

RÉSOLUTION : CA 1437 à 1456 - 2018-03-01

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.2 Révision du plan d'organisation (phase 2)

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil d'administration qui aura lieu le 4 avril prochain.

8.1.3 Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

RÉSOLUTION : CA 1457 - 2018-03-01

Relative à au règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec;
 - la création du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (ci-après « CIUSSS de l'Estrie – CHUS »);

- la déclaration du Barreau du Québec à l'effet qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec s'il est au service exclusif d'un CIUSSS, et ce, à partir du 1^{er} avril 2015;
- la demande des avocats au service exclusif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS d'être exemptés de l'obligation de souscrire audit Fonds;
- la directive du Barreau du Québec à l'effet qu'une résolution du conseil d'administration CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit confirmer que les avocats sont effectivement à l'emploi exclusif du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et que l'établissement se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ces avocats dans l'exercice de leurs fonctions;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE CONFIRMER : au Barreau du Québec que l'avocate mentionnée ci-dessous est effectivement à l'emploi exclusif de l'établissement :

- Me Roxane Loiseau

DE CONFIRMER : au Barreau du Québec que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS se porte garant, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de cette avocate dans l'exercice de ses fonctions.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie- CHUS

8.5.1.1 Renouvellement de mandat d'un membre

RÉSOLUTION : CA 1458 - 2018-03-01

Relative au renouvellement de mandat au sein du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;

- l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
- la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER: le renouvellement du mandat de Mme Sylvie Cloutier.

8.5.1.2 Rémunération des membres

RÉSOLUTION : CA 1459 - 2018-03-01

Relative à l'ajustement de la rémunération des membres du comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie -CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration de s'assurer que le CÉR dispose du soutien financier nécessaire à l'accomplissement de son mandat;
 - l'analyse d'impact financier effectuée par le Service de soutien à l'éthique de la recherche et de la convenance;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le principe d'harmonisation de la rémunération des membres du comité d'éthique et de la recherche (CÉR) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS.

8.5.2 Nomination d'une chercheure régulière à l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

RÉSOLUTION : CA 1460 - 2018-03-01

Relative à la nomination d'un nouveau professeur-chercheur à titre de membre régulier de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS)

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche du candidat à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire du CA;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Mme Mylaine Breton, à titre de membre chercheuse régulière de l'Institut universitaire de première ligne en santé et services sociaux (IUPLSSS).

9.0 Divers

Aucun point n'est présenté.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard et de Mme Johanne Turgeon.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants ont été traités à huis clos.

10.1 Désignation nominative d'un bien

Le président invite Mme Rachel Hunting, présidente du comité de gouvernance et d'éthique, à présenter les travaux ayant mené à la désignation nominative suivante.

Après échanges, la résolution est adoptée.

RÉSOLUTION : CA 1461 - 2018-03-01

Relative à la désignation nominative de la clinique d'oncologie à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins

CONSIDÉRANT :

- les travaux de réaménagement de la clinique d'oncologie de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins qui se terminent en mars 2018;
- que la Fondation Bergeron-Jetté effectue un don de 250 000 \$ pour contribuer financièrement aux travaux qui se sont effectués pour cette clinique;
- l'offre de la Fondation Brome-Missisquoi-Perkins à la Fondation Bergeron-Jetté de désigner cette clinique, la *Clinique d'oncologie Bergeron-Jetté* pour 10 ans;
- que l'offre concorde avec l'annexe D, catégorie 3.2, de la Politique de désignation nominative des biens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;
- que les critères prévus à la Politique pour effectuer une désignation dans un but de reconnaissance de nature philanthropique sont rencontrés;
- l'analyse effectuée par le comité de direction générale;
- la recommandation favorable que les membres du comité de direction générale font pour autoriser cette désignation;
- l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable que les membres du comité de gouvernance et d'éthique font pour autoriser cette désignation;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER :

la désignation nominative de la clinique d'oncologie de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins pour une durée de 10 ans sous la désignation : *Clinique d'oncologie Bergeron-Jetté*.

10.2 Cadres supérieurs

Aucun point n'est présenté dans cette section.

10.3 Comité des mesures disciplinaires

Madame Hunting continue en faisant un résumé de la discussion tenue au comité de gouvernance et d'éthique du 27 février dernier concernant le dossier du comité des mesures disciplinaires et les raisons pour lesquelles les deux points suivants sont présentés pour adoption.

Après discussion, les résolutions suivantes sont adoptées.

RÉSOLUTION : CA 1462 - 2018-03-01

Relative à au comité sur les mesures disciplinaires du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- le rôle du conseil d'administration en lien avec l'imposition d'une mesure disciplinaire aux membres du CMDP;
 - les règles de justice naturelle, d'équité et d'indépendance;
 - qu'il n'est pas optimal, dans un souci d'optimisation, d'impartialité et de confidentialité, que le conseil d'administration assume l'ensemble du processus en lien avec l'imposition d'une mesure disciplinaire aux membres du CMDP;
 - les modifications proposées au règlement de régie interne du conseil d'administration, ainsi que les modifications à la charte du comité sur les mesures disciplinaires;
 - l'analyse effectuée par le comité de gouvernance et d'éthique;
 - la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : sous réserve de l'autorisation du ministre, les modifications au règlement de régie interne du conseil d'administration, ainsi que les modifications à la charte du comité sur les mesures disciplinaires;

DE COMBLER : les postes vacants du comité de mesures disciplinaires par la nomination de :

- Dre Raymonde Vaillancourt, à titre de membre médecin;
- Dr Pierre Cossette, à titre de substitut membre médecin;
- Dr Mathieu Touchette, à titre de substitut membre médecin;
- Tout autre médecin désigné par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, à titre de substitut membre médecin.

RÉSOLUTION : CA 1463 - 2018-03-01

Relative au comité sur les mesures disciplinaires du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Annulation de la résolution CA-1435-2018-02-01

- CONSIDÉRANT :**
- le processus d'analyse effectué par le comité sur les mesures disciplinaires;
 - Le rapport du comité sur les mesures disciplinaires, comprenant le poids relatif des facteurs atténuants et aggravants;
 - les modifications prévues aux règles de gouvernance en lien avec le traitement de ces dossiers;

- la résolution CA-1435-2018-02-01 prise le 1^{er} février 2018;
- les règles de justice naturelle et d'équité;
- l'analyse effectuée par les membres du comité de gouvernance et d'éthique;
- la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE RETIRER : la résolution CA-1435-2018-02-01 prise le 1^{er} février 2018 et de rendre nulle la décision.

10.4 Rencontre des présidents des conseils d'administration avec le ministre de la santé et des services sociaux

Le président informe les membres des sujets ayant fait l'objet de discussions avec le ministre lors de cette rencontre qui a eu lieu la semaine dernière.

10.5 Évaluation de la rencontre

Faute de temps, ce point n'est pas discuté.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 46.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire